

Roissy, le 23 avril 2015

## ACCORD OTT SERVAIR S.A

## REVOILA LES DALTON !!!!!!!!

**WANTED**  
Recherchés pour  
« Hold-Up Social »



RTT et voilà  
c'est fait ;  
J'ai rempli  
ma Mission



Des négociations ou « des réunions de paille » où en réalité  
Tout **s'est négocié dans des réunions bilatérales.**

Face à « cette direction » qui ne prône que Flexibilisation à outrance et  
développement du travail Jetable !!!

Cette direction qui se dit « un chantre du dialogue social » **c'est un comble** alors qu'elle  
est adepte en réalité de la « Négation de l'évidence » et Politique de la « terre brûlée »  
et ne sait faire que des » accords vitrine », mais **ceci ne Trompe personne !!!!**



**Petit rappel des propositions avant Signature**  
**Comme nous l'avions dit dans notre tract le 21 octobre 2014**

**Non cadres Exploitation**

**Perte de 4 RTT**

**7 jours au lieu de 11** dont 2 que la direction pourra imposer (baisse d'activité, volcan, grève AF etc....),

Cycles de 3 semaines de 7H46 au lieu

**Non cadres Administratifs**

**Perte de 4 RTT**

**7 jours au lieu de 11** dont 2 que la direction pourra imposer (baisse d'activité, volcan, grève AF etc....), 7H13 au lieu de 7h24

**Cadres**

**Perte de 8 RT**

□ **14 jours place 22** dont 4 que la direction pourra imposer

Alors la Direction et ses « sbires » ont fait de cette « prose INTOX » leur proverbe « *conserver 7 jours RTT c'est mieux que tout perdre !!!!!* »

**Pour les plus anciens ils se souviendront qu'un ancien président d'Air France lors d'un référendum avait fait voter les salariés sur les bases « êtes-vous pour ou contre la survie de l'entreprise »** bien évidemment les salariés ont répondu qu'ils étaient pour la survie de l'entreprise

**A toute mauvaise question une mauvaise réponse**  
C'est la même chose

**Pour la CFDT Discuter au rabais c'est déjà accepter de se Résigner à la remise en cause et la Destruction d'acquis sociaux !!!!!**

**Et Demain c'est le 13eme mois le 14eme les jours de carence !!!!!**

Perte simple de RTT, on **vous aurait menti !!!**

Ou c'est **l'arbre qui cache la forêt !**

<p><b>Le temps de repas :</b> -N'ya-t-il pas de disparités et de discrimination entre les centres ?????</p> <p>Est-ce que tout le monde badge pour pouvoir déjeuner dans un établissement siège ou une unité d'exploitation comme servair 1 ?</p>	<p><b>La Réponse c'est oui</b></p> <p><b>La Réponse c'est NON</b></p>
<p><b>Pour le temps d'habillage :</b> -10 minutes par jour est ce s'il qu'il s'agit bien d'une vraie mesure ou d'une mesquinerie ?</p>	<p><b>La Réponse c'est oui</b> <b>Vous allez travailler 10mn de Plus sans Rémunération supplémentaire</b></p> <p><b>Cette mesure peut engendrer des accidents pour les salariés qui se changent et courent prendre leur bus !!!!!</b></p>
<p><b>Changements de planning :</b> N'y a-t-il pas des changements de planning Oui c'est la réalité sur une base de 7 jours !!!!!</p>	<p><b>Oui c'est la réalité</b> <b>Les plannings peuvent être changés avec un délai de prévenance de 7 jours !!!!!</b></p>
<p><b>La durée maximale du temps de travail :</b> Sur une journée de 12h00 suite à la signature de cet accord pour tous les salaries</p>	<p><b>Oui c'est la réalité</b></p>
<p><b>Concernant le temps de pause légal :</b> Si la durée de travail n'atteint pas 6h et que vous allez déjeuner suppression des 20 mn de pause</p>	<p><b>Oui c'est la réalité, encore un gain de 20 mn de travail gratuites pour la direction pour la CFDT c'est complètement illicite et nous donnerons les suites nécessaires</b></p>
<p><b>Rémunération Mensuelle lissée sur le mois Civil</b> Quel que soit le nombre de jours travaillés dans le mois la rémunération sera la même</p>	<p><b>Oui c'est la réalité</b> <b>C'est de l'annualisation avec ses conséquences</b></p>
<p><b>Sur l'aménagement du temps de travail des Administratifs :</b> Leur plage se situe entre : -7H00 (minimum) et maxi 21H00</p>	<p><b>Oui c'est la réalité</b> <b>Les horaires administratifs n'en sont plus</b> <b>Qu'en pensent les mères de famille !!!!!!!</b></p>
<p><b>Concernant les cadres</b> L'amplitude horaire peut être de 13H00 sur 6 jours de travail 10 fois par an suivant circonstances particulières elles vont être nombreuses !!!!!!!</p>	<p><b>Pour la CFDT</b> <b>78h de travail sur une semaine !!!!!</b> <b>Ceci peut avoir que de graves conséquences sur l'état de santé des salariés</b> <b>A qui impute-t-on ce préjudice d'anxiété ?</b></p>

## La Prime Aux Signataires !!!!!!!

### De quoi parle-t-on ?

Et bien la Signature de cet accord tant voulu par « le chef du personnel » SERVAIR SA après 2 ans et demi à 2 signataires et demi, il restait à convaincre « la 3 ème moitié » C'est par les méthodes « **honteuses et des hommes du passé** » qui ne changent pas que cela a pu être possible.

Demandez donc à nos **collègues d'air France** ce qu'ils pensent de cette façon de gérer une entreprise !!

Quelle **valeur ajoutée** et productivité, ceci amènera-t-il à SERVAIR !!!!!

La mise en œuvre de cet accord devait ramener du cash à Air France sur cette suppression d'acquis sociaux mais la réalité sera tout autre et « **désuète** » au vu du « coût » **d'une journée de Grève des pilotes !!!!**

Pour la **CFDT** Déplacer un problème n'est pas le **Régler !!!**

### Combien :

**D'avancements, de promotions, de permanents et autres compensations financières et contrepartie et pour quel Coût ?**

LA CFDT avait écrit à la direction générale début janvier 2015 sur ce sujet ; pas de réponse !!!!!

Aujourd'hui les oubliés de ce système « **balancent les promus** »!

La CFDT Dénonce ces méthodes comme Discriminatoires devant le silence assourdissant de « **cette Direction** ».

La CFDT prendra toutes les dispositions nécessaires y **compris judiciaires** pour **Bannir** ces méthodes et pour que l'**Equité** ne soit pas une **Expression Equivoque**.



Le Jury du festival « **antisocial** » en Avril 2015 a Décerné

« La palme d'or »

A la Direction de SERVAIR Au vu

De la **Précarité !!!!!!!**

D'un **Absentéisme** hors norme du fait de conditions de travail **Exécrables !!!!!**

De refus de prise en compte de paramètres entre

**Articulation vie professionnelle et vie familiale**

**L'absence totale de dialogue social**

**La Dégradation Sociale et Salariale**